

10/12/2024

Gestion de la ressource en eau des golfs et centres équestres du Pays de Gex : l'agglo agit

Une charte a été élaborée dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Pays de Gex, et les établissements sont sensibilisés un par un. Ceux qui s'engagent dans une démarche de sobriété dans leur usage de l'eau sont accompagnés concrètement par les services de Pays de Gex agglo.

Une charte en fil conducteur

La signature de la *Charte d'engagement pour une meilleure gestion de la ressource en eau* a eu lieu le mardi 10 décembre 2024, en présence du Président de Pays de Gex agglo M. Patrice Dunand et de Mme la Vice-présidente en charge de l'environnement Aurélie Charillon. Ce document établit les règles et les dispositifs à mettre en œuvre pour aboutir à une diminution des prélèvements d'eau. Il engage la Communauté d'agglomération et les établissements signataires sur des actions concrètes, pour une utilisation plus raisonnée. Économiser la ressource, mieux la stocker, dans le cadre du bon fonctionnement de ces activités de loisirs, est **non seulement possible mais gagnant pour toutes les parties engagées** et l'ensemble du territoire.

La compétence et l'engagement de l'agglo sur les sujets de l'eau

La **politique de préservation des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique est portée haut** au sein de la Communauté d'agglomération. C'est dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'agglo, mis en œuvre par les services dédiés du pôle environnement, que la charte a été élaborée et ses actions déployées.

Des initiatives à encourager et soutenir

5 parmi les 22 centres équestres et 2 des 7 golfs du Pays de Gex sont signataires de la charte, signée pour la première fois cette année 2024. Ces établissements sont tous en mesure d'agir et pour certains, dotés des infrastructures parfois nécessaires pour le stockage des eaux de pluie et l'arrosage raisonné. Ces premiers signataires ont réalisé des efforts sur leur usage de l'eau de leur propre initiative ; la signature de la charte vient reconnaître cet engagement volontaire. Depuis cette année, un soutien technique est proposé par l'agglo pour permettre aux autres structures de rejoindre le mouvement. Plusieurs sont en train de mettre en place des actions afin d'adhérer à la charte dans un futur proche. Notamment le golf de Mijoux, dont l'exploitation est financée en partie par l'agglo. L'objectif est d'accompagner à terme la totalité des entreprises concernées.



Pour un usage plus sobre de l'eau

L'arrosage des terrains de golf est nécessaire pour assurer le maintien de leurs pelouses. Les terrains sableux, carrières et manèges des centres équestres doivent aussi être arrosés afin que la poussière soulevée par les chevaux ne soit pas nuisible à l'activité. Des mesures concrètes d'**espacement des arrosages** peuvent être parfois mis en place ainsi que d'autres mesures d'économie... En matière de **stockage des eaux de pluies**, les leviers sont plus grands encore pour aboutir à une diminution sensible des prélèvements d'eau.

6 ÉTABLISSEMENTS SIGNATAIRES

Complexe Jiva Hill Golf & Centre équestre, Crozet
Golf de Saint Genis, Saint-Genis-Pouilly
Haras Saint Georges, Chevry
Equi Paradis, Échenevex
Les écuries Hélie, Saint-Genis-Pouilly
Les écuries Badian, Thoiry

Un accompagnement au cas par cas

Une étude a été menée en 2019 sur l'utilisation en eau des centres équestres et des golfs du Pays de Gex. Ces structures sportives prélèvent environ 200 000 m³ par an sur le Pays de Gex, soit le deuxième usage en termes de quantité bien loin après l'alimentation en eau potable (5.7 millions de m³ par an). Les services liés à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau de Pays de Gex agglo ont élaboré, à partir des résultats, **un accompagnement technique adaptable à chacun des signataires en particulier. Une aide pour la recherche de financements** est également proposée. Cuves de récupération, bassins de stockages, ou encore utilisation de fibres de coton dans les carrières -pour les centres équestres- font part des solutions techniques mises en œuvre afin de minimiser l'usage de l'eau.

Une gestion raisonnée, gagnante pour tous

Pour un usage de l'eau plus raisonné, il est bien sûr crucial de **prendre en compte les problématiques économiques de ces activités et les attentes de leur clientèle**. Le but ? Sensibiliser de manière juste et réaliste les établissements et leurs publics à la nécessité de réduire la consommation d'eau. Mais aussi bien sûr accompagner ces entreprises privées plus efficacement. Cette démarche participe à l'accompagnement de ces acteurs locaux impliqués dans les enjeux actuels de développement durable.